

Règlement du 23e Concours Photographique de l'Albera 2026

1. Objet

Le 23e Concours Photographique de l'Albera, organisé par la Mairie de La Jonquera et le Site Naturel d'Intérêt National de l'Albera (PNIN Albera), a pour objectif de commémorer les 40 ans du Site Naturel d'Intérêt National de l'Albera à travers son patrimoine naturel et culturel, ainsi que les relations entre les personnes et le milieu naturel, depuis les usages traditionnels jusqu'aux éléments qui contribuent aujourd'hui à la conservation et à la protection du paysage et de la biodiversité du massif de l'Albera.

Le périmètre géographique des photographies correspond à l'ensemble du massif de l'Albera, limité à l'ouest par Le Boulou et La Jonquera, à l'est par Argelès-sur-Mer et Llançà, au nord par les communes du Perthus, Les Cluses, Maureillas-las-Illas, Saint-Jean-Lasseille, Saint-Génis-des-Fontaines, Montesquieu-des-Albères, Villelongue-dels-Monts, Saint-André, Laroque-des-Albères, Sorède, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère ; au sud par Cantallops, Capmany, Sant Climent Sescebes, Rabós, Espolla, Vilamaniscle, Garriguella, Colera et Portbou.

2. Date limite de participation

La période de dépôt des photographies candidates débutera le 23 septembre 2026 à 0 h et se terminera le **1^{er} novembre 2026** à 24 h. Les photographies publiées ou envoyées avant ou après ces dates ne seront pas admises au concours.

3. Conditions de participation

Toute personne physique ne faisant pas partie de l'organisation peut participer au concours.

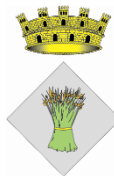
Pour les personnes mineures de moins de 18 ans, la participation au concours implique qu'elles disposent de l'autorisation de leurs parents ou représentants légaux.

Le jury se réserve le droit de disqualifier toute photographie jugée offensante, inappropriée ou discriminatoire en raison de la naissance, de la race, du sexe, de la religion, des opinions ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale.

4. Modalité de participation

Pour participer au concours, les participants doivent envoyer leur photo, conforme aux caractéristiques spécifiées dans la section 5 « Caractéristiques des images », par courriel à pninalbera@gencat.cat en indiquant :

- Objet : Concours Photo Albera 2026



• Corps du message : Nom et prénom de l'auteur, NIF, adresse, numéro de téléphone, titre de la photo et lieu de prise de vue.

Si vous soumettez plusieurs photos, veuillez envoyer autant de courriels que de photos, avec un maximum de trois photos par auteur.

Vous pouvez également publier vos photos sur Instagram en indiquant leur titre, le lieu de prise de vue et les *hashtags* #fotoAlbera26, #40anysPNINAlbera et #PNINAlbera, et en suivant et identifiant le compte @visitlajonquera.

5. Caractéristiques des images

Le contenu des images doit s'inspirer de l'objet du concours décrit dans le premier article et avoir été réalisé dans l'aire géographique définie.

Les photographies doivent être inédites et ne pas avoir été présentées lors d'éditions précédentes du concours.

Le format des photographies doit être de 4:3 et les fichiers envoyés doivent avoir un poids minimum de 5 MB.

L'utilisation de filtres Instagram ou d'autres applications est autorisée. En revanche, aucune image générée par intelligence artificielle ne sera acceptée.

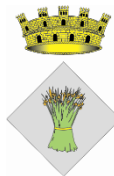
Les participants déclarent sous leur responsabilité qu'aucune pratique portant atteinte à la flore ou à la faune n'a été utilisée pour réaliser les images, notamment : manipulation ou perturbation de la faune; utilisation d'appâts ou d'appels; modification des comportements naturels des animaux; détérioration ou modification de la végétation; accès à des zones interdites.

Les participants déclarent également que les images ne comportent aucun contenu obscène, sexuellement explicite, violent, offensant, incendiaire ou diffamatoire et qu'ils disposent des autorisations nécessaires des personnes ou entités susceptibles d'y apparaître.

6. Prix

1^{er} Prix:

- Un lot de produits ou services d'une valeur de 200 €, à retirer dans un commerce de proximité de La Jonquera choisi par le/la lauréat(e) (offert par la Mairie de La Jonquera).
- Une visite guidée pour 5 personnes aux Étangs de La Jonquera (offerte par le PNIN Albera).



- Deux entrées pour les activités de « La Jonquera Inesperada » ou de « La Jonquera Cultura » (offertes par la Mairie de La Jonquera).
- Un exemplaire du livre *Espai Natural: l'Albera*, de Joan Budó et Jenar Fèlix, Brau Edicions, 2025.

2e Prix:

- Un lot de produits « Tasta l'Empordà » (offert par Empordà Turisme).
- Une visite guidée pour 5 personnes aux Étangs de La Jonquera.
- Deux entrées pour les activités de « La Jonquera Inesperada » ou de « La Jonquera Cultura ».
- Un exemplaire du livre *Espai Natural: l'Albera*.

3e Prix:

- Une visite guidée pour 5 personnes aux Étangs de La Jonquera.
- Deux entrées pour les activités de « La Jonquera Inesperada » ou de « La Jonquera Cultura ».
- Un exemplaire du livre *Espai Natural: l'Albera*.

Les prix ne pourront en aucun cas être convertis en espèces. Tous les prix seront en catalan.

Le prix du premier lauréat devra être utilisé dans un établissement de proximité disposant d'un commerce physique à La Jonquera. Il sera valable jusqu'au 8 décembre 2026 et devra être validé préalablement avec l'organisation.

Les activités « La Jonquera Inesperada » et « La Jonquera Cultura » sont soumises à disponibilité et pourront être réservées jusqu'en juin 2027.

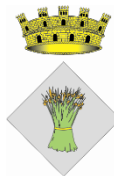
La visite guidée aux Étangs de La Jonquera aura lieu le samedi 12 décembre 2026 au matin et comprendra la personne gagnante ainsi que quatre accompagnants.

Le jury pourra déclarer un ou plusieurs prix sans attribution.

Tous les participants recevront un cadeau remis lors de la cérémonie de remise des prix.

7. Jury et sélection des œuvres gagnantes

Le jury sera composé de :



- Présidente : la conseillère municipale chargée de la Promotion économique et du Tourisme.
- Membres : le conseiller municipal chargé de l'Environnement, un représentant du PNIN Albera et d'autres professionnels experts en photographie et connaisseurs du massif de l'Albera.

8. Communication des résultats

L'organisation contactera les lauréats par courrier électronique ou par téléphone le **6 novembre 2026**.

La remise des prix aura lieu le **jeudi 12 novembre 2026** à 19 h aux Porxos de Can Laporta à La Jonquera.

9. Propriété intellectuelle, propriété industrielle et droit à l'image

L'envoi d'une photographie au concours ne doit porter atteinte à aucun droit de tiers.

Les participants reconnaissent être les auteurs des œuvres présentées et garantissent avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires relatives au droit à l'image des personnes ou entités photographiées.

Par leur participation, les auteurs accordent à l'organisation une licence non exclusive et gratuite permettant la reproduction, la distribution, la communication au public et la mise à disposition des photographies présentées afin de promouvoir le concours et ses futures éditions.

Cette autorisation inclut notamment la diffusion des œuvres sur les sites internet, les réseaux sociaux ainsi que dans des expositions physiques ou virtuelles liées au concours.

L'organisation s'engage à toujours mentionner le nom de l'auteur lors de toute reproduction ou diffusion.

Les participants autorisent également l'utilisation de leur image, captée dans le cadre de photographies ou d'enregistrements audiovisuels réalisés pour la promotion du concours.

10. Protection des données

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, les données des participants seront intégrées dans un fichier géré par la Mairie de La Jonquera et le Site Naturel d'Intérêt National de l'Albera afin d'assurer la gestion du concours ainsi que l'envoi d'informations relatives à d'autres activités culturelles organisées ou soutenues par la Mairie de La Jonquera.

Les participants peuvent exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition auprès du registre de la Mairie de La Jonquera ou par courrier électronique à: pninalbera@gencat.cat

11. Dispositions diverses

En cas de doute concernant l'interprétation du présent règlement, la décision de l'organisation prévaudra.

L'organisation se réserve le droit de modifier les procédures prévues dans le présent règlement si cela s'avère nécessaire.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent

Organisateurs: Ajuntament de la Jonquera i Paratge Natural d'Interès Nacional de l'Albera

Partenaire: Associació Empordà Turisme